



## AVIS DE DÉMOLITION

*Conformément à l'article 3.2.1 du Règlement sur les  
demandes de démolition numéro 580-2023*

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Prenez avis que le comité constitué en vertu du *Règlement sur les demandes de démolition numéro 580-2023* est saisi de deux demandes de démolition pour les immeubles suivants :

- 9-11, rue Saint-Jean, à Pont-Rouge, propriété de Gestion Boréa Capital inc.
- 200, boul. Notre-Dame, à Pont-Rouge, propriété de Les Immeubles PAV inc.

Conformément à l'article 148.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi qu'à l'article 3.2.3 du *Règlement sur les demandes de démolition numéro 580-2023*, toute personne voulant s'opposer à la démolition de ces immeubles doit faire connaître, dans les dix (10) jours suivant l'affichage du présent avis, par écrit, son opposition motivée au Service du greffe, à l'attention de M<sup>e</sup> Éliane Richard, à savoir d'ici le **lundi 25 mai 2026**, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge.

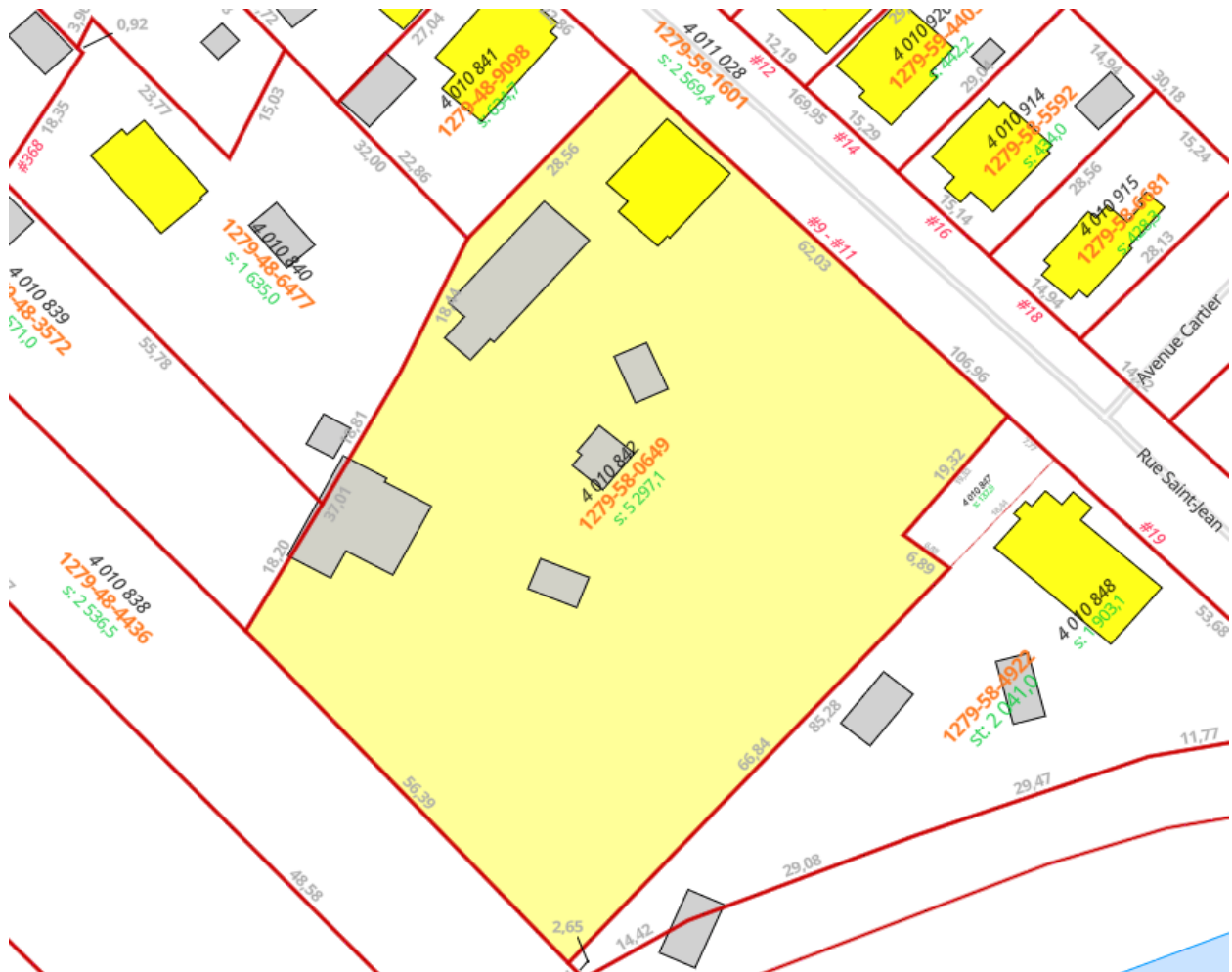
Le comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique le **mardi 26 mai à 18 h 00**, à la salle 145 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte 9 située à l'arrière du bâtiment).

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 15<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN 2026.**

La greffière adjointe,

Nicole Richard

## Localisation du 9-11, rue Saint-Jean



## Photo du bâtiment principal



Date de la photo : août 2025

Localisation du 200, boul. Notre-Dame

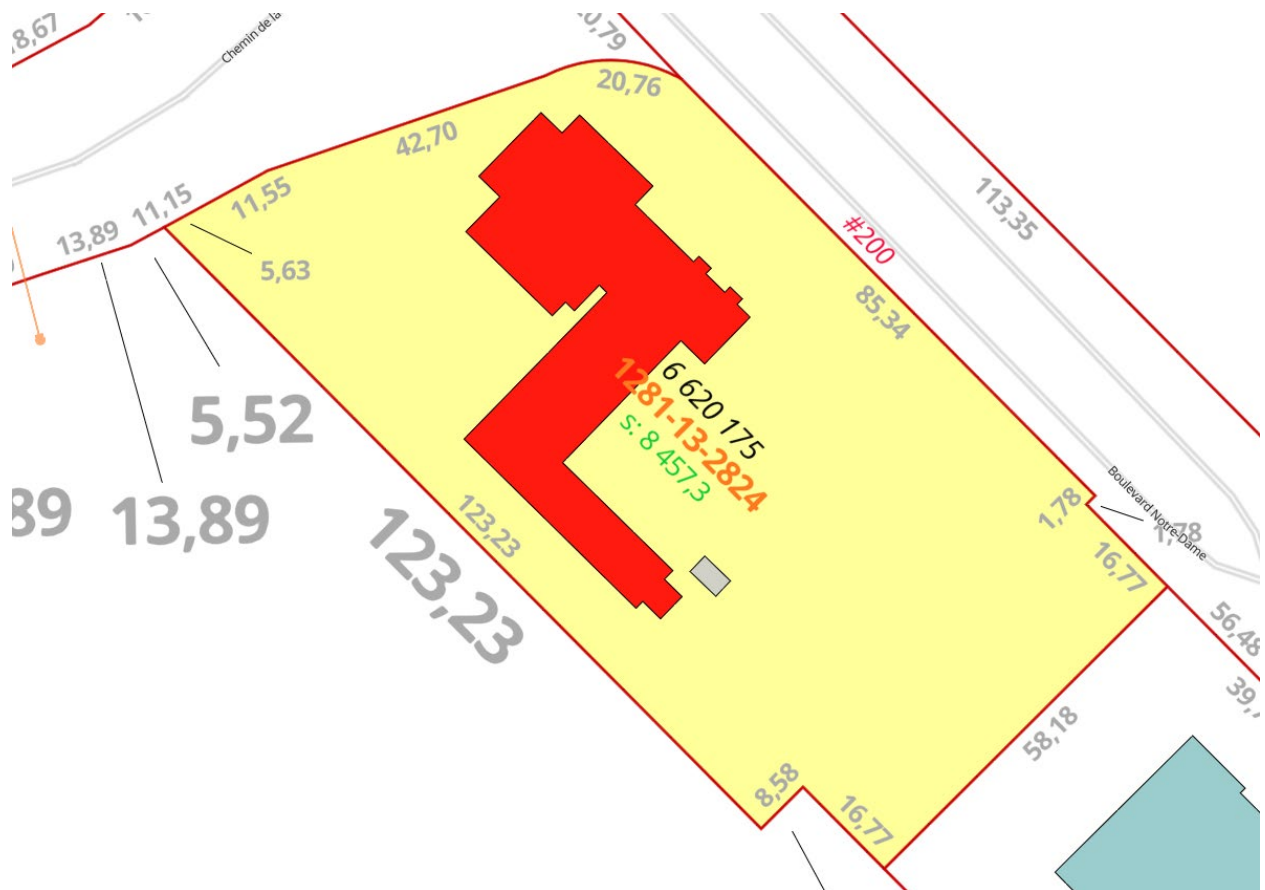


Photo du bâtiment principal



Date de la photo : août 2025